

MOTO CLUB DU LITTORAL
13^{ème} RONDE DES SABLES DU LITTORAL
Règlement particulier 2009

ARTICLE 1 :**Organisation.**

Le MOTO CLUB DU LITTORAL organise une épreuve motocycliste en Zone Union européenne dénommée : **Ronde des sables du littoral**, qui pour sa 13^{ème} édition se déroulera les **samedi et dimanche 21 et 22 novembre 2009**.

ARTICLE 2 :**Définition.**

La 13^{ème} Ronde des Sables du Littoral se disputera en conformité avec les prescriptions des règlements nationaux de la FFM, du règlement du championnat de France des sables et du règlement spécifique de l'épreuve auxquels tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 :**Cylindrées.**

Epreuves moto : **E1** De 100 à 125cc 2T et de 175 à 250cc 4T **E2** de 175 à 250cc 2T et de 290 à 450cc 4T
E3 de 290cc à 500cc 2T et de 475cc à 650cc 4T

Epreuves quads: **250cc 350 cc + 350 cc 4 temps**

ARTICLE 4 :**Circuit.**

La piste sera longue de 6500 m, sa largeur sera de 8 mètres minimum, sauf à l'emplacement de la chicane de pointage. Les courses se dérouleront dans le sens des aiguilles d'une montre.

ARTICLE 5 :**Engagements, licences.**

Le droit d'engagement est fixé à 100 euros par pilote pour les motos comme pour les quads ou 80 euros pour les licenciés du MC littoral. Ne seront prises en compte que les fiches d'engagement dûment remplies et accompagnées du droit d'engagement, et de 54 euros pour les pilotes qui souhaiteraient une licence à la journée. Un chèque de 200 euros de caution sera donné par le pilote en échange du transpondeur et sera rendu à la restitution du transpondeur en fin de course.

La présentation de la licence est obligatoire le jour de l'épreuve, un coureur sans licence n'est donc pas assuré.

Ces montants sont à régler par chèque bancaire à l'ordre du MOTO CLUB DU LITTORAL (les chèques étrangers ne sont pas acceptés). La date de clôture des engagements est fixée au 1 novembre 2009, au-delà de cette date les engagements seront d'un montant de 150 euros mais les inscriptions seront closes dès que le nombre de 300 pilotes sera atteint en motos dans chacune des 2 courses et de 200 en quads au total.

Toute inscription non accompagnée du règlement ne sera pas prise en compte et tout pilote ayant tenté de frauder sur le montant de l'inscription sera refusé.

Conditions de remboursement Tout forfait attesté par certificat médical, et exprimé avant le 1 novembre 2009 donnera lieu au remboursement intégral des droits d'engagement. Déduction faite des frais de dossier (10 €) tout remboursement sera refusé après le 15 décembre 2009

ARTICLE 6 :**Pilotes.**

Seuls les pilotes de plus de 16 ans révolus sont autorisés à participer à cette épreuve, en moto comme en quad.

Ils devront tous être en possession des licences citées à l'article 8 et d'une carte d'identité ou d'un passeport.

Cette course est une course sur invitation et l'organisateur se réserve le droit d'accepter ou de refuser certains engagements sans devoir en justifier le motif. Sur invitation de l'organisateur, des vip et des personnes de la presse pourront prendre le départ de la course, ils pourront changer de pilotes pendant la course pour une même machine, ils ne seront pas classés, et devront obligatoirement être en possession d'une licence citée à l'article 8.

ARTICLE 7 :**Classements.**

Moto : Scratch, International, National, Gentleman, 125 cc, vétérans (+ de 40ans), Super vétérans (+ de 50 ans).

QUADS: Scratch, International, National, Gentleman, 4 temps.

Voir art. 12 du règlement FFM du championnat de France des sables, ils ne seront classés que s'ils ont franchi l'arrivée dans la demi-heure suivant l'abaissement du drapeau à damiers.

MOTO CLUB DU LITTORAL
13ème RONDE DES SABLES DU LITTORAL
Règlement particulier 2009

ARTICLE 8 :

Les vérifications administratives auront lieu sur le circuit le SAMEDI 21 NOVEMBRE de 9h00 à 11h30 pour les motos licence à la journée et NCB et de 13h00 à 18h30 pour les quads et les motos INTER ET NCA. Les concurrents devront impérativement présenter les documents suivants :

- Permis de conduire ou certificat d'aptitude au sport motocycliste
- Licence FIM 2009 avec autorisation de sortie de votre fédération pour pilotes étrangers uniquement ou licence FFM 2009 ou certificat médical de non contre indication datant de moins de trois mois pour la licence à la journée.
- Carte d'identité ou passeport.
- **UN CHEQUE DE CAUTION DE 200 EUROS POUR LE TRANSPONDEUR.**

Attention : Les déclarations de perte ou de vol ne seront pas acceptées.

L'organisateur remettra à chaque concurrent, un moyen d'identification dont le port sera obligatoire durant l'épreuve. Les vérifications techniques auront lieu à l'issue des vérifications administratives, à coté de la ligne de départ. Les machines devront porter les numéros de course sur les plaques : 3 pour les motos (avant - cotés droit et gauche), 2 pour les quads (avant et arrière).

Ces marquages seront fournis par l'organisation, les sponsors présents sur les plaques à numéros doivent rester obligatoirement visibles, de même pour les dossards s'ils sont fournis. Le numéro de course sera indiqué sur la confirmation d'engagement. Il sera attribué en fonction des facteurs suivants : résultat 2008, classement au championnat de France des sables 2008/2009, palmarès du pilote pour les premiers numéros puis pour les suivants par ordre d'arrivée de l'inscription.

La présence d'un coupe-circuit, d'un nerf-bar et d'un protège-chaîne est obligatoire pour les quads. Les machines seront marquées et mises en place au parc fermé moteur arrêté, et plein d'essence effectué. La béquille utilisée pour le parc fermé devra être suffisamment efficace pour résister au vent, et devra être retirée pour la course. L'utilisation de pneus à godets sera interdite.

ARTICLE 9 :**Organisation de l'épreuve - Départ - Arrivée.**

La 12ème ronde des sables du littoral sera courue en une manche de 2 heures pour les quads, de 2h30 pour la course du samedi des licences à la journée et des licences NCB, puis de 2h30 pour la course du dimanche après midi des licences nationales NCA et inter. Si le total des pilotes inscrits ne dépasse pas 300 pilotes, la course du samedi sera annulée et la course du dimanche après midi regroupera l'ensemble des pilotes. De plus, dans le souci d'équilibrer les courses, le MC Littoral pourra éventuellement faire participer les « meilleurs » pilotes ou ceux de son choix, licence à la journée et NCB dans la catégorie inter et NCA. L'ouverture du parc fermé se fera le samedi à 13h15 pour les motos et le dimanche à 9h15 puis 13h15 pour les quads et les motos. Les pilotes seront identifiés, l'introduction de carburant dans le parc fermé est interdite. Le départ sera donné à **13h30 le samedi pour les motos, et le dimanche à 9h30 pour les quads et à 13h30 pour les motos.** Le départ sera donné derrière une grille de départ ou une corde tendue conformément au règlement du championnat de France des sables, néanmoins le type de départ sera défini en fonction du nombre de pilotes dans chaque course ; (départ par vagues éventuellement). De nombreux poste de contrôle seront installés sur le parcours. Les concurrents surpris à couper le parcours, à changer de machine, à éviter une difficulté du terrain, seront déclassés à l'arrivée, après dépouillement des rapports des contrôleurs.

Attention : Tout concurrent qui sera surpris avant l'épreuve à circuler sur le parcours ou sur les dunes environnantes sera interdit de départ et ne pourra prétendre à aucun remboursement.

Chronométrage : Les chronométrateurs compteront le nombre de tours effectués par chaque concurrent, et le classement final sera établi suivant le nombre de tours complets effectués et l'ordre de passage sur la ligne d'arrivée dans le dernier tour. Sur décision du directeur de course, la durée de l'épreuve pourra être réduite. En cas de force majeure la course pourra être arrêtée à tout moment. Dans ce cas, le directeur de course restera décisionnaire quant à la reprise ou non de la course si la course est arrêtée le classement sera donné suivant le passage sur la ligne d'arrivée au tour précédent l'arrêt de l'épreuve.

ARTICLE 10 :**Parc d'assistance.**

Un parc d'assistance sera installé sur le tracé du circuit, et sera le seul lieu de ravitaillement autorisé. Tout ravitaillement en carburant effectué ailleurs sur le circuit est interdit et entraînera la disqualification du concurrent. Seules les personnes munies de laissez-passer (2 par pilote) pourront y accéder, le parc sera interdit au public. Les véhicules ne pourront pas accéder au parc d'assistance, ils seront stationnés sur une aire située à proximité. Les assistants pourront prendre place quelque temps avant le départ de l'épreuve avec le matériel nécessaire. Le pilote repèrera son lieu de ravitaillement. La mise en place des véhicules se fera sous les ordres d'un commissaire, toute personne ne respectant pas les consignes risquera la mise hors course du concurrent correspondant. A chaque fois qu'un concurrent sortira du parc d'assistance, il devra s'identifier au contrôleur sous peine d'être mis hors course. Les pilotes doivent respecter les règles environnementales en vigueur (art. 17 du règlement du cht de F des sables)

ARTICLE 11 :**Réclamation.**

Toute réclamation sera effectuée auprès du directeur de course et sera accompagné d'un chèque de 75 euros (art. 2.3.1.2. du code sportif FFM) à l'ordre de la FFM et avec motif écrit par le pilote et dans la ½ heure qui suit l'affichage des résultats.

ARTICLE 12 :

MOTO CLUB DU LITTORAL
13ème RONDE DES SABLES DU LITTORAL
 Règlement particulier 2009

Assurance.

Le MOTO CLUB DU LITTORAL a contracté une assurance responsabilité civile organisateur, conforme à la législation en vigueur auprès de la compagnie ASSURANCE MOTO VERTE. En cas d'accident, les concurrents possédant une licence à la journée, devront en faire la déclaration à ASSURANCE MOTO VERTE dans un délai de 48 heures après l'épreuve.

ARTICLE 13 :**Annulation, report de l'épreuve.**

Dans l'hypothèse où le départ de l'épreuve ne pourrait avoir lieu pour quelque motif que ce soit, et de manière non exhaustive, le Moto Club ne serait redevable envers les concurrents que des montants d'engagement et du montant des licences à la journée. Ces montants perçus par le Moto Club du Littoral seraient remboursés au plus tard pour le 31 janvier 2010. Dans tous les cas, les concurrents ne pourront prétendre à aucune indemnité. Déduction faite des frais de dossier (10 €)

ARTICLE 14 :**Prix.**

La distribution des prix aura lieu sur le circuit le samedi soir pour les motos licence à la journée et NCB, et le dimanche soir pour les quads et les motos INTER et NCA.

ARTICLE 15:**LISTE DES OFFICIELS****Président de la Commission de moto cross**

LEBLUS Pierre OCP 050444

Délégué Championnat des Flandres

THOMAS André ODC 053940

Secrétaire Générale de la Ligue et Chronométreuse

ANDRIEUX Isabelle OCH et ODC 002247

DIRECTEUR DE COURSE

ANDRIEUX Isabelle ODC 002247
 BIGAILLON Luc ODC 138472
 EMAER Bernard ODC 009675
 EMAER David ODC 030095

LE MEUR J.Claude ODC 028906
 THOMAS André ODC 053940
 GARDE Bernard ODC 010996
 BOUCHARD Hervé ODC 004617
 BOCQUILLON Daniel ODC 118337
 WACQUET Jean Paul ODC 029998
 DESMET Yannick ODC 084041

COMMISSAIRES DE PISTE

DUPAS Jean Marie OCP 114549
 LESTIENNE Marie Béatrice OCP 103975
 LESTIENNE René OCP 078173
 WOLLAERT Jasmine OCP 078429
 DELATTRE Frédéric OCP 104165
 MARCHAND Jérôme OCP 115192
 MARTEAU Pierre OCP 122443
 D'AGOSTIN Antoine OCP 037437
 NUTIN Jean Paul OCP 062586
 GODDEFROY Jean Noel OCP 011705
 DESMET Angelique OCP 066877
 MOYAERT Roger OCP 114551
 JASMIN Pascal OCP 114550
 LUEZ Geoffrey OCP 131070
 BOCQUILLON Ghislaine OCP 120550
 GARDE Ghislaine OCP 076445

CHRONOMETREURS

ANDRIEUX Isabelle OCH 002247

MOTO CLUB DU LITTORAL
13ème RONDE DES SABLES DU LITTORAL
Règlement particulier 2009

THOMAS Aurélie OCH 146965
PENET Aurélie OCH 077831

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES

GARDE Bernard ODC 010996